

**Procès-verbaux des expériences aux quelles M. Guyon ... s'est soumis à la Martinique, en 1822 : dans le dessein d'éclairer la nature de la fièvre jaune sous le rapport de la contagion / [Jean Louis Geneviève Guyon].**

**Contributors**

Guyon, J. L. G. 1794-1870.

**Publication/Creation**

Isla de León : J. Franco, 1827.

**Persistent URL**

<https://wellcomecollection.org/works/qtraczpm>

**License and attribution**

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.

**wellcome  
collection**

Wellcome Collection  
183 Euston Road  
London NW1 2BE UK  
T +44 (0)20 7611 8722  
E [library@wellcomecollection.org](mailto:library@wellcomecollection.org)  
<https://wellcomecollection.org>



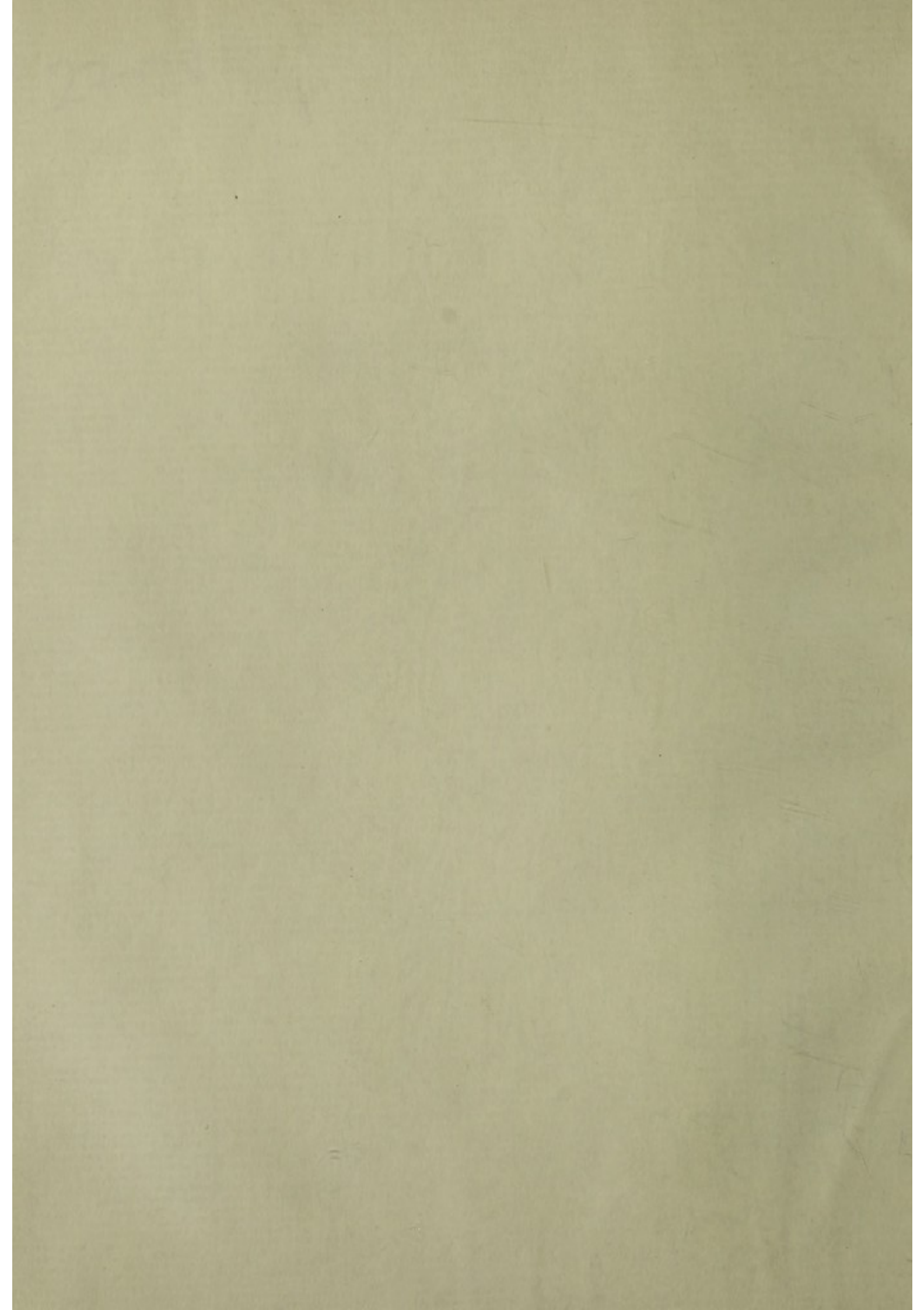
27028/B

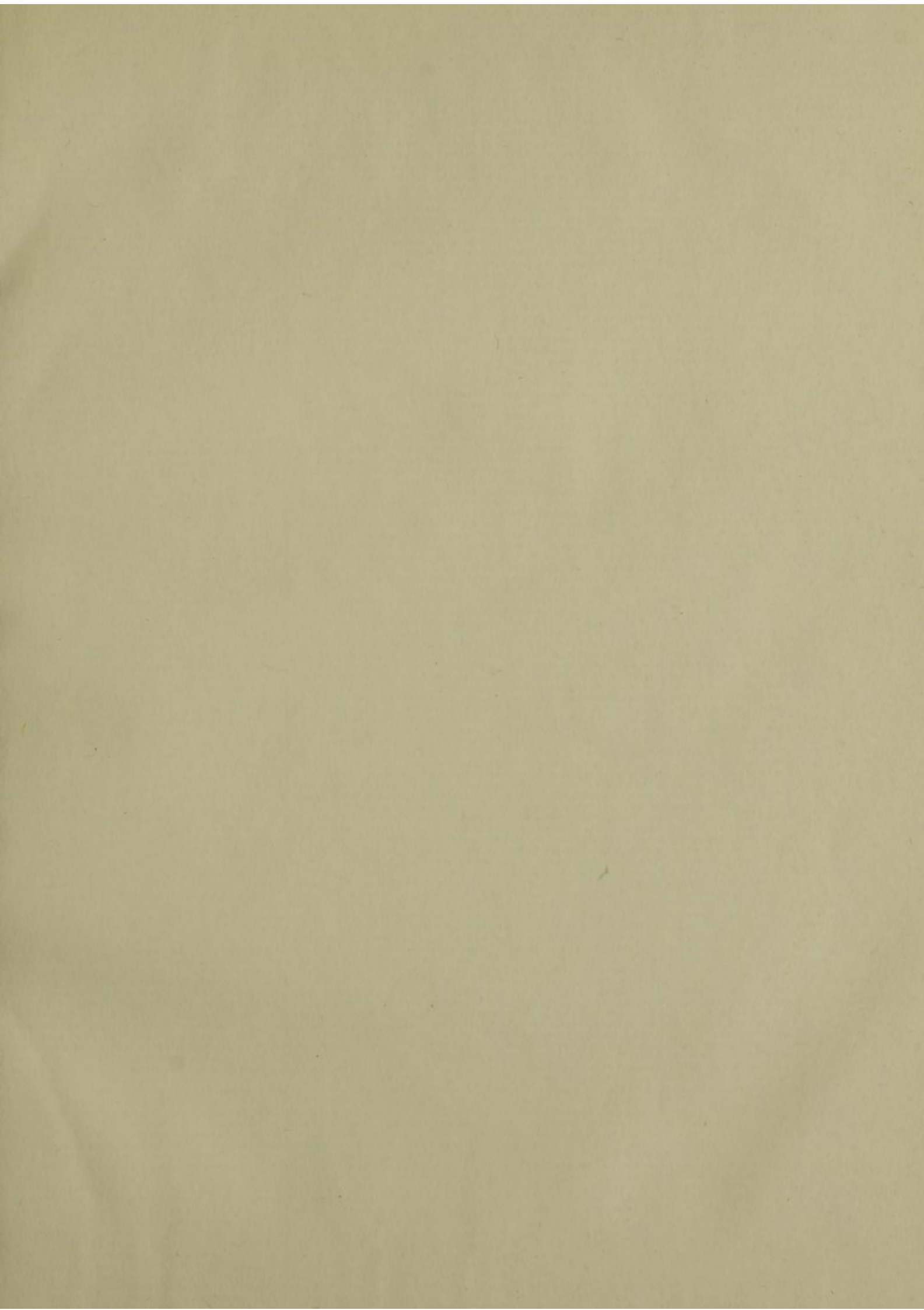
~~Amer Run~~

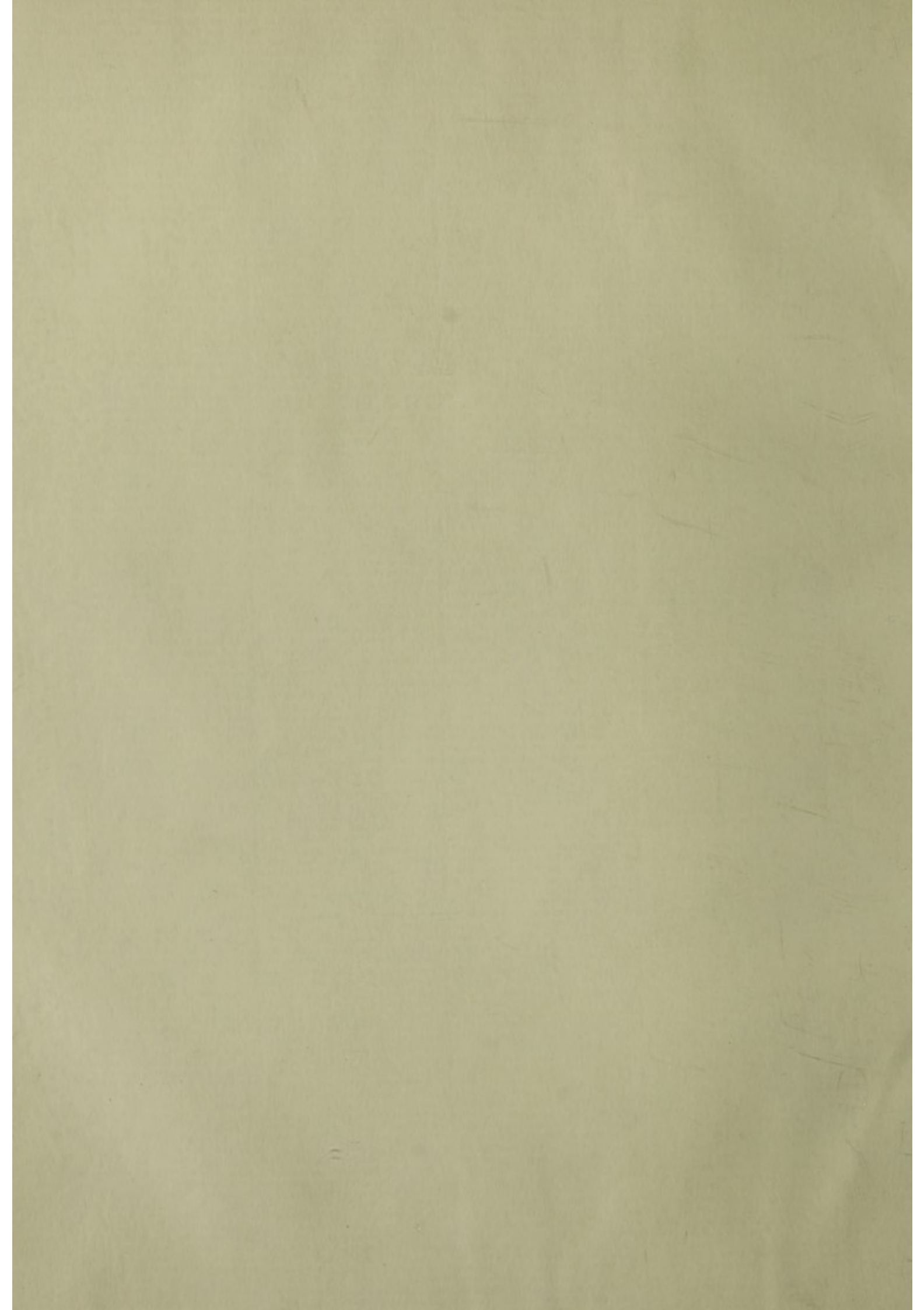
~~GUYON, J.L.G.~~

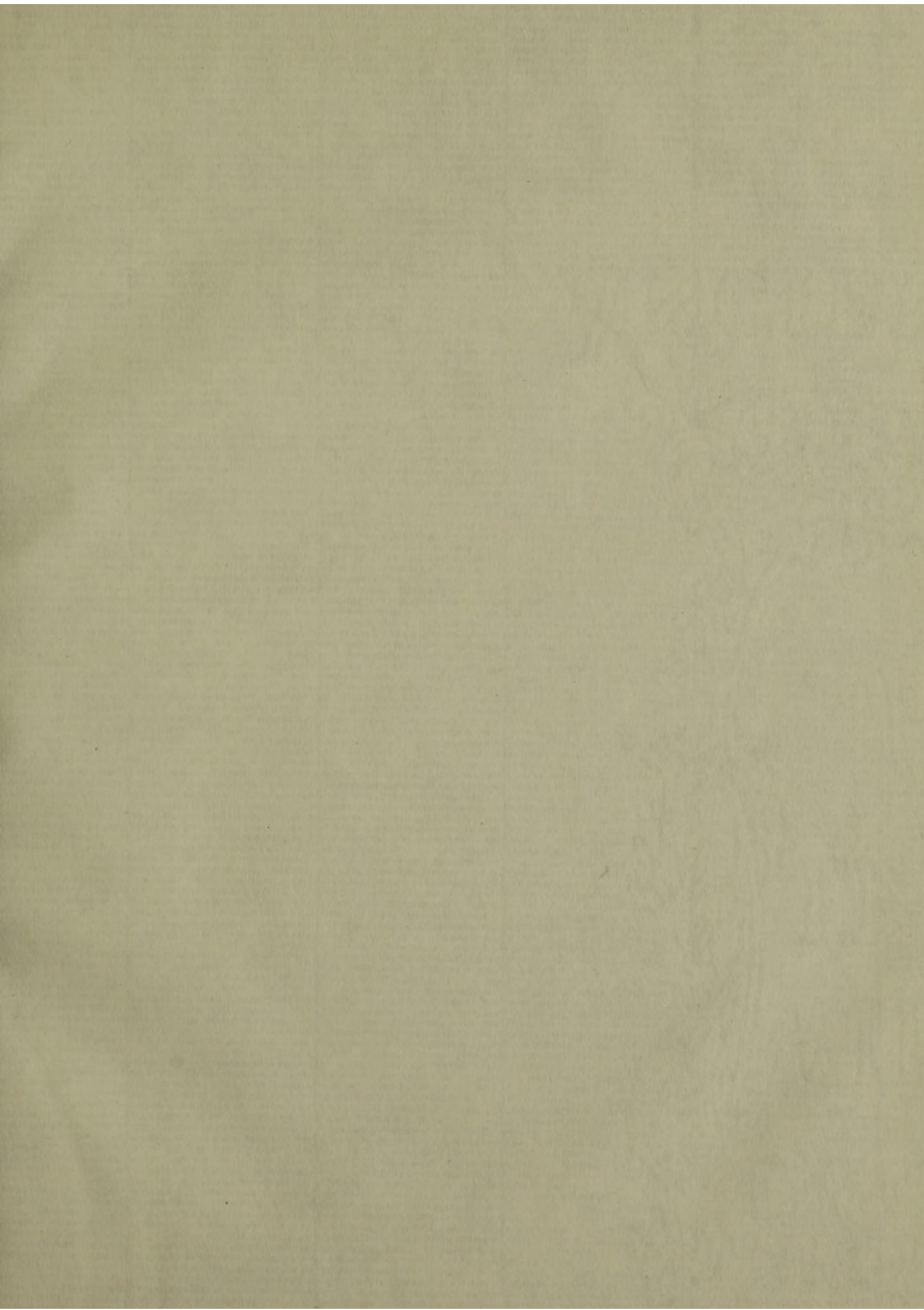
c



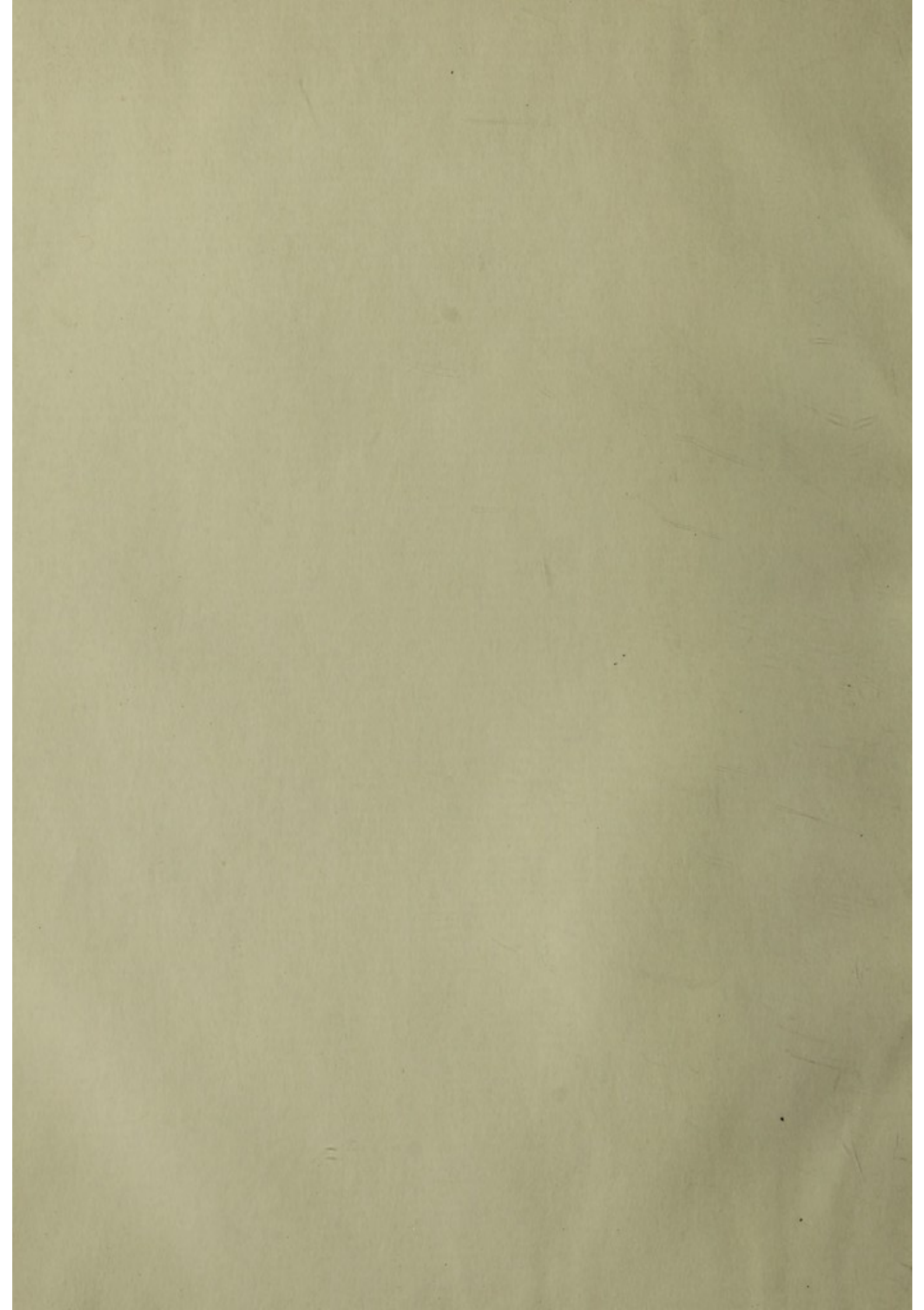


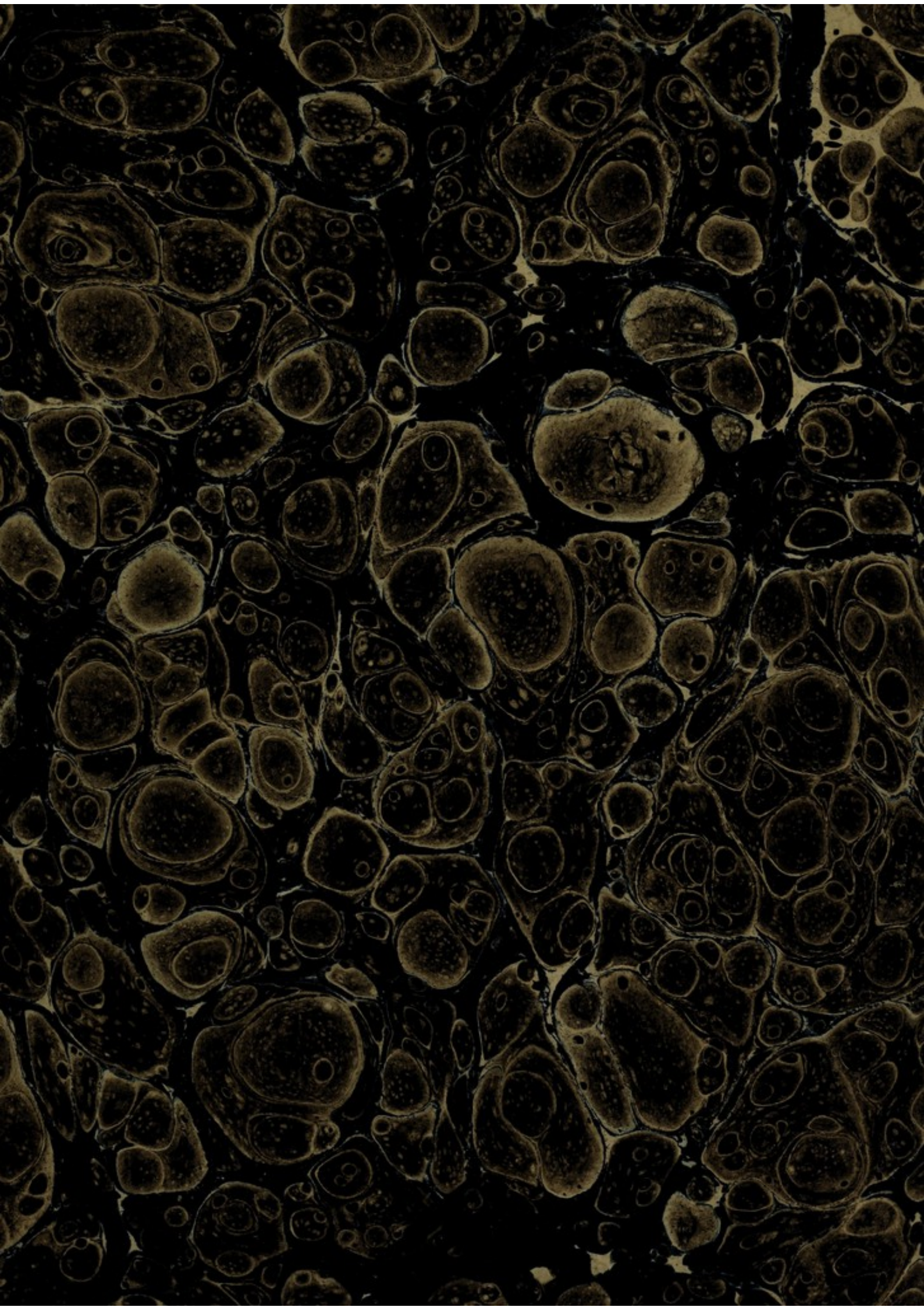












MARTINIQUE

PROCÈS-VERBAUX  
DES EXPÉRIENCES AUX QUELLES

*M. GUYON,*

Chevalier de l'Ordre royal de la Légion-  
d'Honneur, Chirurgien en chef de l'hôpital  
militaire de l'Île de Léon, &c.,

S'EST SOUMIS A LA MARTINIQUE, EN 1822,  
DANS LE DESSEIN D'ÉCLAIRER LA NATURE  
DE LA FIEVRE JAUNE  
SOUS LE RAPPORT DE LA CONTAGION.



Île de Léon.

Imprimerie de Jean Franco.

---

1827.

PROCES-VERBAUX

DES EXPERIENCES AUX QUELLES

M. GUYON,

Chevalier de l'Ordre royal de la Légion  
d'honneur, Chirurgien en chef de l'hôpital  
militaire de l'île de Léon, &c.

EST SOUMIS A LA MARTINIQUE, EN 1827,

DANS LE DESSEIN D'ÉCLAIRER LA NATURE

DE LA FIEBRE JAUNE

SOUS LE RAPPORT DE SA CONTAGION.



Île de Léon.

Imprimerie de Jean Franco.

1827.

## PROCÈS-VERBAUX

des expériences aux quelles M. *Guyon*, Chevalier de l'Ordre royal de la Légion-d'Honneur, Chirurgien en chef de l'hôpital militaire de l'île de Léon (\*), &c., s'est soumis à la Martinique, en 1822, dans le dessein d'éclairer la nature de la fièvre jaune sous le rapport de la contagion.

---

Le 28 juin au matin, M. *Guyon* a pris, dans la grande salle de l'hôpital du Fort-Royal, en présence des Médecins, Chirurgiens et Pharmaciens soussignés, ainsi que de tous les employés de l'hôpital, la chemise d'un homme atteint de la fièvre jaune (le Sieur *Yvon*, Soldat au 1.<sup>er</sup> bataillon de la Martinique), la quelle chemise était toute imbibée de la sueur du malade, s'en est revêtu sur le champ, puis s'est fait ino-

---

(\*) M. *Guyon* était alors Chirurgien major de la garnison de la Martinique. Tant à la Martinique qu'à la Guadeloupe, ce médecin a fait un séjour de 12 années, qu'il a entièrement consacré à l'étude de la fièvre jaune.

culer aux deux bras (par M. *Cuppé*, Chirurgien de première classe de la marine, Médecin attaché à l'hôpital) de la matière jaunâtre que rendaient les vésicatoires du malade. La chemise et l'appareil appliqué sur les parties inoculées, après avoir été gardés pendant 24 heures, ont été levés en présence des témoins.

*Lefort*, Premier Médecin en chef de la marine, Médecin du Roi à la Martinique; *Cuppé*, Chirurgien de première classe de la marine, Médecin attaché à l'hôpital; *Achard*, Pharmacien de première classe de la marine, Pharmacien en chef de l'hôpital; *Audemar*, Chirurgien de première classe de la marine, Prévôt de l'hôpital; *Bernard*, Chirurgien de la marine, attaché à l'hôpital; *Bedeau*, idem; *Sellon*, Pharmacien de la marine, attaché à l'hôpital; *Peyraud*, idem; *Cabanel*, idem.

Le 30 juin au matin, et en présence des Médecins, Chirurgiens et Pharmaciens soussignés, M. *Guyon* a bu un petit verre d'environ deux onces de la matière noire que vomissait un malade atteint de la fièvre jaune (M. *Framery d'Ambrucq*, Commis de la marine); et, après s'être fortement frictionné

les deux bras de cette même matière noire, il s'en est fait inoculer (par M. *Cuppé*, Chirurgien de première classe de la marine, &c.) sur différens points des mêmes parties.

*Lefort, Cuppé, Achard, Audemar, Bernard, Bedeau, Sellon, Peyraud, Cabanel.*

Le malade ci-dessus (Mr. *Framery d'Ambrucq*, Commis de la marine) étant mort le 1.<sup>er</sup> juillet au matin, M. *Guyon*, en présence des Médecins, Chirurgiens et Pharmaciens soussignés, après avoir pris la chemise du défunt, la quelle chemise, encore toute chaude, était imprégnée de la matière noire que vomissait le malade, et s'en être revêtu, il s'est aussitôt couché dans le lit du défunt, le quel lit, encore tout chaud comme la chemise, comme la chemise aussi était imprégné de la matière noire du vomissement, et de plus maculé par le sang, ainsi que par les différentes excréctions du malade. M. *Guyon*, qui est resté six heures et demie dans le lit du défunt, y a sué et dormi en présence des témoins.

*Lefort, Cuppé, Achard, Audemar, Bernard, Bedeau, Sellon, Peyraud, Cabanel.*



Et, enfin, le malade qui avait servi à la première expérience (le Sieur *Yvon*, Soldat au 1.<sup>er</sup> bataillon de la Martinique) ayant succombé le 1.<sup>er</sup> juillet au matin, l'ouverture de son corps a été faite par M. *Guyon*. L'estomac contenait une grande quantité d'une matière noire et sanguinolente, et sa surface interne était d'un rouge très-foncé. Mr. *Guyon*, en présence des Médecins, Chirurgiens et Pharmaciens soussignés, s'est fait inoculer aux deux bras (par M. *Cuppé*, Chirurgien de première classe de la marine, &c.) de la matière noire et sanguinolente que contenait l'estomac. Les parties inoculées ont été reconvertes par la surface interne de lambeaux pris dans les parois de l'estomac. L'appareil, après avoir été gardé 24 heures, a été levé en présence des témoins. Les parties inoculées étaient enflammées, douloureuses, et les glandes axillaires un peu tuméfiées.

*Lefort, Cuppé, Achard, Audemar, Bernard, Bedeau, Sellon, Peyraud, Cabanel.*

Vu pour légalisation des signatures de MM. les Médecins, Chirurgiens et Pharmaciens dénommés ci-dessus, témoins aux expériences faites par M. *Guyon* sur lui-même,

expériences qui ont eu lieu dans l'ordre et avec tous les détails relatés aux *Procès-Verbaux*, et dont il nous était régulièrement adressé un Rapport journalier.

Nous certifions, en outre, que le lendemain de sa dernière expérience, M. *Guyon*, que nous avons vu ce jour-là, jouissait de toute la plénitude de sa santé; et que, depuis, il n'a cessé de s'acquitter du service très-actif dont il est chargé, en qualité de Chirurgien major de la garnison.

Fort Royal, Martinique, ce 28 août 1822.

Le Lieutenant-Général des  
Armées du Roi, Gouverneur et  
Administrateur de la Martinique,

*Comte Donzelot.*

expériences qui ont eu lieu dans l'ordre et  
avec tous les détails relatés aux Procès-Ver-  
baux, et dont il nous était régulièrement  
adressé un rapport journalier.

Nous certifions, en outre, que le lende-  
main de sa dernière expérience, M. Guyon,  
que nous avons vu ce jour-là, jouissant de  
toute la plénitude de sa santé; et que, de-  
puis, il n'a cessé de s'acquiescer du service  
ce très-actif dont il est chargé, en qualité  
de Chirurgien-major de la garnison.

Fort Royal, Martinique, ce 28 août 1822.

Le Lieutenant-Général des  
Armées du Roi, Gouverneur et  
Administrateur de la Martinique.

Comte Donzel.



